

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 juillet 2014  
Rapporteur :  
Monsieur Alain GUILLOU**

**N° 5 DDS 14.6**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 18/07/2014  
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/07/2014  
(accusé de réception du 18/07/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions sportives**

Après avoir délibéré, monsieur Christian Le Bihan n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes et d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant avec les grimpeurs de l'Odet et le groupement sportif et éducatif du football quimpérois :

**1) Subventions d'aide à l'encadrement :**

Compte 414-6574-711

Après instruction et analyse des dossiers 2012/2013 présentés par les associations pour l'aide à l'encadrement, il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à accorder les subventions suivantes :

- 1 407 € à l'association Quimper Kerfeunteun Football Club
- 889 € à l'association Amicale Italia Bretagne,
- 4 501 € à l'association La Quimpéroise,
- 2 238 € à l'association Judo Club Quimpérois,
- 1 917 € à l'association Quimper Cornouaille Tennis de Table,
- 1 917 € à l'association UJAP Basket,
- 1 720 € à l'association Union Quimper Natation,
- 502 € à l'association Club de canoë kayak Quimper Cornouaille,
- 856 € à l'association Quimper Volley 29,
- 1 251 € à l'association Les Grimpeurs de l'Odet,

- 1 391 € à l'association Dojo Sanshiro,
- 2 633 € à l'association Tennis Compétition Quimper,
- 1 045 € à l'association Escrime Quimper Cornouaille,
- 2 732 € à l'association Quimper Athlétisme,
- 938 € à l'association Quimper GR en Finistère.

## **2) Subventions de fonctionnement :**

Compte 414-6745-711

- 8 150 € à l'Office du Mouvement Sportif de Quimper pour soutenir l'association dans son fonctionnement et l'organisation des Trophées Sportifs (aide annuelle d'un total de 16 300 €, versée en deux parties : 50% au conseil municipal de février, et 50 % au conseil municipal de juillet, selon convention annuelle de 2013 renouvelable par tacite reconduction pour une période totale ne pouvant pas excéder 4 ans).
- 8 250 € au Groupement Sportif et Éducatif du Football Quimpérois pour soutenir les actions de mutualisation des clubs de football (aide annuelle d'un total de 16 500 €, versée en deux parties : 50% au conseil municipal de février, et 50 % au conseil municipal de juillet, selon convention valable pour l'année 2014).
- 3 200 € au Groupement Sportif et Éducatif du Football Quimpérois pour la gestion et l'organisation des stages de sports nature au cours de l'été 2014.
- 2 000 € à l'association Quimper Orientation Coatarmor, répartis comme suit : 1 000 € dans le cadre de son fonctionnement annuel (forfait) et 1 000 € dans le cadre de l'installation et la maintenance de deux nouveaux parcours de course d'orientation semi-permanents dans les bois de Saint Alouarn et du Séminaire.

## **3) Subventions pour manifestation :**

Compte 414-6574-711

- 3 000 € à l'association Amicale Sportive des Communaux pour la participation à l'organisation du 14<sup>ème</sup> tournoi de tennis (3<sup>ème</sup> Challenge Interface Concept) homologué par la fédération française, du lundi 16 juin au mercredi 7 juillet 2014 aux tennis municipaux de Creach Gwen.
- 2 000 € à l'association Amicale Laïque de Quimper section haltérophilie pour la participation à l'organisation les 2.3 et 4 mai 2014 du Grand Prix Fédéral 2014 d'haltérophilie à la Halle des Sports de Penhars.

- 800 € à l'association Kerné Cyclo Club pour la participation à l'organisation de la 14<sup>ème</sup> édition de « La Kerné » (randonnées cyclo, VTT, pédestre, roller, course orientation) le 18 mai 2014.
- 1 770 € à l'association UJAP Surf Club pour la participation à : l'organisation de la Coupe de France de Surf les 10 et 11 mai 2014 à La Torche, l'organisation du Championnat du Finistère de surf espoir les 12 et 13 avril 2014 à Penhors, l'organisation des Championnats de Bretagne de surf espoir à Penhors les 29 et 31 mai 2014.
- 800 € à l'association Quimper Athlétisme pour la participation à l'organisation de la 8<sup>ème</sup> édition de la course Elle et Lui le 1er mai 2014 à Quimper.
- 1 000 € à l'association Palmes en Cornouaille pour la participation à l'organisation de la Coupe de Sprint nage avec palmes le 3 mars 2014 à Quimper et des championnats du Finistère de nage avec palmes à la piscine de Kerlan Vian le 29 mars 2014.
- 300 € à l'association UJAP Badminton pour la participation à l'organisation les 29 et 30 mars 2014 à la halle des Sports de Penhars du tournoi national badminton simple et double.
- 3 000 € à l'association Tennis Compétition Quimper pour la participation à l'organisation du Tournoi « Trophée de Cornouaille » du 28 juillet 2014 au 7 août 2014 aux tennis municipaux de Creach Gwen.
- 200 € à l'association Quimper Cornouaille Tennis de Table pour la participation à l'organisation du Critérium Fédéral de tennis de table Handisport le 1 février 2014 à la Halle des Sport d'Ergué Armel.
- 1 000 € à l'association Quimper Volley 29 pour la participation à la phase finale de la Coupe de France Cadettes à Mandelieu la Napoule du 27 mai au 1er juin 2014
- 1 000 € à l'association UJAP Basket pour la participation à : l'organisation des "10 days basket" du 2 juin au 14 juin 2014 à l'esplanade F. Mitterrand et à l'organisation du tournoi de basket vétérans les 29, 30 et 31 mai 2014 à Quimper, dans le cadre des 30 ans de l'association.
- 2 000 € au Groupement Sportif et Éducatif du Football Quimpérois pour la participation à l'organisation du tournoi féminin du Mondial Pupilles du 29 mai au 1er juin 2014 à Penvillers.

#### **4) Subventions pour équipement :**

Compte 414-6574-711

- 13 000 € à l'association UJAP Quimper 29 pour la rénovation et l'aménagement de la salle carrelée de la salle omnisports ;

➤ 10 000 € à l'association UJAP Badminton pour la participation à l'acquisition de deux tapis sportifs dans le cadre de la montée du club en Nationale 3 (réglementation fédérale).

Le maire,

Ludovic JOLIVET